



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 2 / 0 5 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6952

1 Intitulé du projet

Projet de lotissement "Les Prairies de Bonnefonds" - Commune d'Aizenay

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

commune d'Aizenay

N° SIRET

2 1 8 5 0 0 0 3 1 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ROY

Prénom(s)

Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² . Projet soumis au cas par cas : SDP > 10 000 m ² et terrain d'assiette > 5 ha (cumul avec d'autres projets réalisés post-2017)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un lotissement d'habitation, nommé "Les prairies de Bonnefonds", situé route de Maché, au Sud-Ouest de l'agglomération d'Aizenay.

Il sera réalisé sur ce terrain 20 lots individuels, un lot de 16 logements intermédiaires et un lot de 16 logements privés.

Le projet en tant que tel porte sur une surface de 21 915 m², mais vient en continuité de plusieurs projets privés ayant été réalisés depuis 2015, dont 4 depuis 2017 d'une surface totale d'emprise de 37 775 m².

En conséquence, en référence à la définition d'un projet en application du neuvième alinéa du III de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, la surface d'emprise cumulée pour la définition de notre projet est de 59 690 m², pour une surface de plancher de 23 420 m².

Ce nouveau quartier sera à l'interface entre des secteurs à destination résidentielle, agricole et naturelle.

Le projet est situé sur un terrain anciennement exploité qui correspond à une prairie entretenue actuellement par broyage, et comporte également une zone boisée dense au nord. Les bordures du site comportent de belles haies bocagères. Des trouées sont prévues dans les haies situées en bordure sud et est du périmètre afin de créer des accès. Le boisement au nord sera préservé. Seule une partie d'une haie multistrate (sans arbres remarquables) en bordure Est du site sera impactée sur un linéaire de 50 mètres.

4.2 Objectifs du projet

Le projet représente une extension urbaine, en marge d'une zone agricole et est situé dans le prolongement de lotissements récemment réalisés, sur un terrain destiné à la construction (zone 1AUha du PLUi-H de la Communauté de Commune Vie). Il répond à un besoin croissant de logements sur la commune, et à différentes orientations :

- Répondre aux besoins liés au développement de la commune
- Diversifier l'offre de logements et favoriser le lien et la mixité sociale
- Adapter le projet avec une gestion des eaux pluviales par infiltration, afin de respecter au mieux le cycle naturel de l'eau.

Le site du projet, classé en zone 1AUha, fait l'objet d'une OAP ("Route de Maché 2"), qui fixe notamment une densité minimum de 22 logements à l'hectare.

Le projet répond actuellement à cette demande avec 23,6 logements/ha (52 logements au total).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux du quartier d'habitation seront réalisés en une tranche et deux phases de travaux :

Première phase :

- Décapage des zones aménagées
- Terrassements généraux ;
- Réseaux eaux usées, eaux pluviales (création d'un bassin d'infiltration au nord)
- Voirie provisoire ;
- Réseaux AEP, téléphone, électricité, éclairage public ;

Deuxième phase :

- Bordures, caniveaux ;
- Chaussée définitive ;
- Candélabre ;
- Trottoirs et allées piétonnes
- Signalisation horizontale et verticale ;
- Espaces verts et plantation ;

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le règlement du lotissement précise certains points :

- Le lotissement n'admet que des constructions à vocation d'habitat et des activités compatibles avec l'habitat.
- La fusion de lot ne sont pas autorisées.
- A l'exception des lots A et B (intermédiaire et privé), il n'est accepté qu'un logement par lot.
- Deux places de stationnement extérieures sont imposées sur chaque lot.
- Les accès sont imposés à chaque lot
- Chaque construction est raccordée au réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- A l'exception du lot A, la gestion des eaux pluviales est imposée à la parcelle. Elle peut être réalisée par rétention et/ou infiltration.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- permis d'aménager
- dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'eau (procédure de déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- nombre de logements - Surface cessible (dont 30% d'espace perméable) - Espace vert (compris liaisons douces) - Voiries - périmètre opérationnel du projet	- 52 - 12 503 m ² - 7 011 m ² - 1 934 m ² - 21 448 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Forêt d'Aizenay" localisée à plus de 2,5 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Département de la Vendée fait l'objet d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (4ème échéance). En référence à la carte de bruit des infrastructures routières du réseau non concédé de la Vendée, annexée à l'arrêté préfectoral du 28 mars 2023, seules les RD 948 et RD 6, en direction de Coëx sont concernées Le projet est situé à 250 mètres de la D948.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection du Logis de Bonnefonds (monument historique).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic réglementaire des zones humides a été réalisé en novembre 2021 (cf annexe 6). Aucune zone humide n'a été recensée sur le site du projet, que ce soit au regard du critère floristique ou pédologique. Le projet n'a donc pas d'impact sur les zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 20 km du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier de lotissement prévoit de réutiliser les déblais de terrassements sur place ou pour le surplus de les évacuer à l'extérieur à l'extérieur du chantier par des filières de gestion adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements d'alimentation seront raccordés aux réseaux communaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'une prairie mésophile (environ 1,65 ha). Destruction d'une haie bocagère multistratée dense en bordure Est (50 ml). Perte d'habitats d'alimentation pour des espèces sensibles : le tarier pâtre, le lapin de Garenne et le verdier d'Europe. Le projet prévoit l'application de mesures de réduction et d'accompagnement (voir note annexe). Les espèces impactées bénéficient aussi d'une quantité d'habitats de report disponibles suffisante, permettant de ne pas remettre en cause leurs populations locales.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Construction du lotissement sur une prairie mésophile, actuellement en zonage 1AUha et entretenue par broyage (pas d'exploitant).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Aizenay comporte plus d'une centaine de sites pollués, mais le site du projet n'est pas concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aizenay est concernée par plusieurs types de risques naturels. Le site est concerné par les risques : - Potentiel radon : catégorie 3 - Séisme : risque modéré - Retrait-gonflement argile (aléa faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Lors de la construction du lotissement en phase de travaux - Lors de la fréquentation par les usagers du nouveau quartier d'habitation en phase opérationnelle. Le nouveau quartier sera desservi par un seul accès pour les automobilistes, à l'est du site, dans la continuité des lotissements existants. Deux autres accès sont prévues au sud-ouest et au nord-est pour les piétons et cyclistes.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de sa phase de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 250 m de la D948, en dehors de la zone de nuisances. De plus au droit du projet elle est en déblai minimisant ainsi les nuisances sonores vis-à-vis des zones riveraines.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier et poids lourds. Ces vibrations seront limitées en intensité et dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public en bordure de voirie. L'éclairage sera éteint en période nocturne de 21h à 6h45.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage public du quartier d'habitation adjacent.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le domaine privé, de la même façon que sur les surfaces publiques, les eaux de ruissellement seront infiltrées sur le principe du zéro rejet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation entraînera une production d'eaux usées, qui seront collectées par le réseau public d'assainissement existant et traitées par la station d'épuration communale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation entraînera une production de déchets non dangereux. Il bénéficiera des dispositifs de collecte des déchets ménagers gérés par la Communauté de communes Vie et Boulogne.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement se situe dans le périmètre de protection du Logis de Bonnefonds (monument historique). Le projet prend en compte cet enjeu par son intégration paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est plus exploité, il est géré en prairie de fauche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Cf Annexe 6. Le projet s'inscrit dans la continuité d'une urbanisation récente sur le site de Bonnefonds. Cinq autres quartiers d'habitation ont été récemment construits à proximité du projet, dont quatre après 2017. Ces projets d'aménagement entraînent une modification de l'utilisation du sol et du paysage, remplaçant des zones de bocage (prairies, friches) par des lotissements. Ceci implique donc la réduction de la surface d'habitats disponibles pour la faune qui ne peut évoluer en milieu urbain. Le nombre d'habitats de report de milieux ouverts prairiaux et accessible aux espèces reste cependant important dans un rayon de 500 mètres (19,3 ha de prairies disponibles, pour environ 9 ha d'impacts, comprenant les 5 autres quartiers d'habitation) Cette extension urbaine générera également davantage de trafic en phase d'exploitation. Des mesures de réduction liées à ce cumul d'impacts sont également prévues.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un inventaire faune-flore-habitat sur deux périodes (hiver et printemps), un diagnostic hydraulique/zone humide et des tests d'infiltration ont été réalisés. Le terrain ne comprend pas de zone humide. Sur 10 tests d'infiltration, 6 ont révélés une perméabilité du sol correcte, avec une gestion par infiltration possible (rejet des eaux vers le bassin d'infiltration si sol trop imperméable par endroit). Des arbres abritant le grand capricorne, coléoptère protégé, ont été repérés dans la haie en bordure sud-ouest du site (éviter). La prairie du site est favorable à la nidification du tarier pâtre, observé localement, mais sa nidification n'y a pas été constatée cette année sur site (vu uniquement en hiver). Le boisement et les haies compris dans le périmètre du projet présentent aussi des enjeux écologiques, car sont des habitats d'alimentation et de reproduction potentiels pour de nombreuses espèces. Le boisement est intégralement préservé, et la plus grande partie des haies également

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement (Voir Annexe 6) : La partie nord du site comprenant le boisement sera conservée, ainsi que la majorité des haies, avec leur largeur naturelle pour celles comprises dans le domaine public. Des trouées ponctuelles seront créées pour permettre l'accès au site, mais sur des portions ne comprenant pas d'arbres remarquables et/ou susceptibles d'accueillir le grand capricorne. Les écoulements naturels en provenance du nord du site et alimentant une zone humide située en aval à proximité ne seront pas non plus altérés. La terre végétale en place ainsi que les exutoires naturels seront préservés.

Mesures de réduction :

Les travaux de terrassement seront réalisés entre début octobre et fin février, permettant d'éviter le dérangement et la destruction d'espèces en période d'activité.

L'éclairage sera limité en période nocturne de 21h à 6h45.

Le site bénéficie d'habitats de report favorables aux espèces en quantité autour, permettant le maintien des populations des espèces observées localement

La pérennisation et la valorisation de prairies situées à proximité du site (parcelles section ZI n°018 et 166 ; 4,14 ha est envisagée (mesure non validée mais étudiée par la commune), avec une gestion extensive.

Des espaces verts seront créés (sur 7 011 m²), avec gestion extensive (fauchage avec export 1 à 2 fois par an), sur la partie nord, adjacente au boisement.

Mesures d'accompagnement :

Deux ou trois hibernaculum favorables aux amphibiens, reptiles et pour le lapin pourront être implantés dans cette même partie nord, à proximité du bassin d'infiltration, et/ou au sein des parcelles valorisées à proximité si possible. Des plantations d'essence locale avec du paillage en bois naturel seront réalisées sur environ 400 ml, notamment le long d'une liaison douce traversant le lotissement et tout autour du site qui ne fait pas déjà état de haies existantes (excepté en bordure de lots 6, 7, 8 et 9, avec une replantation après arrachage de la haie existante sur 50 ml) afin de conserver du mieux possible le contexte paysager et bocager du secteur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux du site du projet restent dans l'ensemble limités et concernent principalement la biodiversité, dont les enjeux sont bien pris en compte dans le projet, avec l'application de mesures d'évitement de réduction et d'accompagnement adaptées.

Le site du projet n'est pas affecté par des risques ou nuisances notables. Le projet n'induit pas de nuisances sur le voisinage et bénéficie d'une gestion des eaux pluviales adaptées aux problématiques hydrauliques actuelles (gestion par infiltration) ainsi qu'une gestion des eaux usées. Il bénéficie de mesures de valorisation et de développement durable (gestion économe de l'espace, liaison douce, espaces verts, plantations). L'espace vert au nord, comprenant le bassin d'infiltration ainsi que l'implantation d'hibernaculum, sera favorable aux espèces faunistiques des limites urbaines.

Dans ce contexte la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe n°6 : Note d'accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROY

Prénom FRANCK

Qualité du signataire MAIRE

A AIZENAY

Fait le 27/04/2022



Signature du (des) demandeur(s)

